

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIS DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PAIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINES, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 12 JANVIER 1886

M. de Freycinet

L'esprit humain est ingénieux à trouver les moyens de se rassurer. Lorsqu'il n'en trouve pas dans les circonstances, il en cherche dans les hommes, sans s'inquiéter trop, d'ailleurs, de la vraisemblance. C'est ainsi qu'aujourd'hui nombre de gens qui commencent à s'apercevoir qu'on va se rassurer en voyant M. de Freycinet, président du Conseil.

Ce n'est pas un inconnu, s'écrient-ils, nous l'avons déjà vu à l'œuvre. Il a pu manquer parfois de fermeté et de clairvoyance, mais la violence répugne à son tempérament et il saura bien empêcher le gouvernement de tomber dans les excès.

Est-on bien sûr de connaître tant que cela le Président du conseil ?

Il est vrai que ce n'est pas la première fois que M. de Freycinet est ministre, mais il n'est pas moins exact que chaque fois qu'il est apparu au Pouvoir, il a eu des allures nouvelles.

Lorsqu'il apparut pour la première fois en 1870, on sait peu de choses de lui, sinon qu'il a été bonapartiste ardent. Mais la grâce républicaine l'a touché, et a coté de M. Gambetta, il ne fait figure qu'en se montrant plus radical que le dictateur.

C'est lui qui conseille de rapporter le privilège de la Banque de France, sans souci, sans soupçon peut-être, des conséquences d'une telle mesure. Pas plus que Gambetta, M. de Freycinet n'hésite à diriger de son cabinet les opérations des armées. Rien ne l'arrête, parce que rien ne l'effraye.

Quelques années se passent. Nous retrouvons M. de Freycinet ministre, mais ce n'est plus le même homme. Le président du Conseil est alors M. Dufaure.

L'ancien lieutenant de Gambetta est devenu un modéré, grand administrateur et serviteur zélé du centre gauche jusqu'au jour où les hasards de la politique le font émerger de nouveau. C'est alors un parfait opportuniste. Il a oublié M. Dufaure et ses doctrines. Son modérantisme a disparu à ce point qu'il signe les décrets de dissolution des congrégations religieuses.

S'il ne collabore qu'à une première exécution et se dérobe à la seconde, c'est qu'il juge utile à ses intérêts personnels de s'effacer pour un temps afin de se ménager une rentrée au Louvre, lorsque ses nouveaux amis politiques seront usés.

Après avoir collaboré avec M. Gambetta, il l'a combattu ; après avoir été le ministre de M. Dufaure, il l'a renié ; ayant siégé aux côtés de M. Ferry, il a renversé celui-ci et M. Brisson vient d'apprendre à ses dépens ce qu'il en coûte à un chef de gouvernement de faire place près de lui à un homme aussi odieux.

Voilà aujourd'hui M. de Freycinet de nouveau au pouvoir, non plus avec le centre gauche, non plus avec les opportunistes ni même avec les radicaux de la nuance Brisson.

Il est devenu l'allié et le protégé de M. Clémenceau. C'est une incarnation nouvelle. De ce nouveau milieu, il subira l'influence, comme précédemment des autres.

M. de Freycinet, on le sait, ne s'entête jamais dans les opinions qu'il soutient lorsqu'il croit s'apercevoir qu'elles intéressent compromis. A-t-on perdu le souvenir de cette discussion au cours de laquelle M. de Freycinet changea trois fois d'avis pendant la même séance ?

Aujourd'hui son intérêt lui commande d'être radical, il le sera. Vivant par la grâce de M. Clémenceau, il s'efforcera de satisfaire l'extrême gauche, jusqu'au jour où il croira pouvoir la trahir sans danger.

C'est un Freycinet nouveau que nous allons connaître, et, voir dans sa présence aux affaires un motif à se rassurer, c'est pratiquer purement et simplement la politique de l'autruche.

Un journal ministériel nous avertissait hier matin qu'une des premières mesures du nouveau cabinet va consister à présenter une loi contre les associations religieuses et à détacher du projet de loi militaire un chapitre sur le service militaire afin de faire voter immédiatement cette disposition. Le trait est caractéristique. Il éclaire l'avenir.

NOUVELLES DU JOUR

Élections de conseillers généraux
Plusieurs élections de conseillers généraux ont eu lieu hier.

Dans le canton de Sées (Orne), M. Sénéchal fils, candidat conservateur, a été élu par 1,413 voix contre 495 à M. Guibout. Il s'agissait de remplacer M. Sénéchal père, conseiller conservateur, décédé.

Enfin, dans le canton d'Aiguperse (Puy-de-Dôme), M. de Chazelle, ancien député de la majorité monarchiste, a été élu à 400 voix de majorité contre M. Rouher, ex-avocat général, candidat bonapartiste.

Dans le canton de Magny (Seine-et-Oise), M. Lande, candidat opportuniste, a été élu par 1,309 voix contre 1,213 au candidat conservateur, M. Garder. Il s'agissait de remplacer M. Bachelier, conseiller conservateur, décédé.

La rentrée des Chambres
Paris, 11 janvier. — On croit qu'après la lecture du message présidentiel et la déclaration ministérielle, les Chambres seront obligées d'ajourner à quelques jours la reprise effective des travaux, car il existe actuellement aucun projet ou proposition prêts à être discutés. Le gouvernement verrait cet ajournement avec satisfaction afin de pouvoir étudier plus facilement les questions que lui indiquerait son programme.

On affirme que le général Boulanger signalera son entrée au ministère par la suppression du pantalon bleu de roi, à passepoil rouge, de l'artillerie et du génie et le remplacera par la culotte rouge. Cette nouvelle cause un grand mécontentement dans ces corps.

Un ministre importun
Paris, 11 janvier. — M. Sarrien, depuis qu'il est installé à l'hôtel de la place Beauvau, est littéralement assailli par les députés opportunistes qui viennent lui recommander les projets de leurs départements qu'ils croient menacés à cause de éparations projetées.

Le nouveau ministre de l'intérieur répond invariablement qu'il n'a l'intention de révoquer personne, cette besogne ayant été suffisamment pratiquée par ses prédécesseurs. Aussi est-ce, à l'heure actuelle, la note à l'ordre du jour que ces dispositions de M. Sarrien à laisser tous les préfets tranquilles.

seulement par la douceur qu'elle comptait s'attacher Derodes, un peu de mécontentement de temps en temps ne faisait pas mal, et aussi un peu de jalousie ; il importait qu'il ne s'endormit pas dans une quiétude trop parfaite.

Les élections de la Corse
Les députés républicains de la Corse ont désigné comme candidats à l'élection législative MM. Arène, Astina, Ceccaldi et Susini.

L'Exposition de 1889
Paris, 11 janvier. — Ce matin, M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, a reçu la délégation de l'Exposition de 1889 du conseil municipal. Ces messieurs, ainsi qu'on l'a annoncé, venaient prier le ministre de hâter les travaux préparatoires de l'Exposition. M. Lockroy leur a affirmé qu'il s'occupait déjà de préparer le projet de loi qu'il compte déposer à bref délai sur le bureau de la Chambre. Voici à grands traits les bases de ce rapport : 1° L'Exposition sera universelle ; 2° l'emplacement choisi est le Champ-de-Mars.

Grand incendie aux Etats-Unis
Philadelphie, 11 janvier. — Un incendie a détruit hier soir plusieurs manufactures de coton et de laine à Gringham ; 50 maisons d'ouvriers ont été consumées. Les pertes sont évaluées à un million de dollars ; 2,300 ouvriers sont sans travail.

Désordres à Amsterdam
De nouveaux troubles ont eu lieu à Amsterdam, le jour où le socialiste Van Ommeren, condamné pour affichage de publications séditieuses devait se constituer prisonnier. Une foule nombreuse stationnait devant le palais de justice pour attendre le condamné. Celui-ci, ne s'étant pas présenté, a été arrêté au moment où il sortait d'un café. La foule l'accompagnait en poussant des cris séditieux. A cette occasion un journal socialiste a publié un article qui se termine par ces mots : « A tous ceux qui n'ont pas de pain et qui sont sur le point de mourir de faim, nous criions à haute voix : Tuez ! incendiez ! pilliez ! »

M. Paul Cambon
L'Agence Havas dit qu'il est inexact qu'il soit question du remplacement du résident général et qu'aucune démarche ait été faite en vue de sa succession.

Une mission en Chine
L'Académie de la Sorbonne annonce que M. Thévenet, ancien ingénieur en chef à Périgueux, actuellement ingénieur en chef à Tours, vient d'être chargé par le gouvernement français d'une mission en Chine, laquelle intéressera au plus haut degré l'industrie française. C'est à Tien-Tsin que se rend M. Thévenet.

Les obsèques du comte de Falloux à Bourg d'Iré
Angers, 11 janvier. — Une pluie battante, une affluence considérable arrivait dès ce matin par toutes les routes, surtout par celles de Châteaubriant et de Segré. La plupart des étrangers venus pour assister à la triste cérémonie, sont descendus à Noyant.

A dix heures et demie le cortège, composé de trente prêtres en habits de chœur, des habitants, des étrangers, de la société de secours mutuels, des élèves des deux sexes des écoles, quitta l'église, pour aller au château, situé à environ 800 mètres. Déjà celui-ci est rempli d'une foule compacte et recueillie.

Après le chant dans la chapelle du château, le cortège se reforme et prend la direction de l'église. Le corps est porté sur un corbillard par quatre porteurs qui se relèvent.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Buffet, sénateur, marquis d'Armaille, baron Camille de la Ferraudière, maire de Marais, Léon Candau, maire de Bour d'Iré, Lignerolles, de Segré, Boufflet, cultivateur, doyen des fermiers du Comte de Falloux.

Le comte de Falloux laissait le deuil ayant à ses côtés MM. de Quinsonnas et de Kességuier ; puis venait la société de secours mutuels portant 120 cierges allumés et deux superbes couronnes. Deux pauvres portaient une modeste couronne sur laquelle on lisait cette inscription touchante : *Couronne des pauvres.*

M. Cornu, curé de Bourg d'Iré, a dit la messe et donné l'absoute. Au cimetière, aucun discours n'a été prononcé suivant la volonté du défunt. A l'issue de la cérémonie 2,500 livres de pain ont été distribués aux pauvres des alentours.

Le monopole des alcools
Paris, 11 janvier. — M. Jules Roche déposera à la Chambre un projet de loi tendant à donner au gouvernement le monopole des alcools, comme le monopole des tabacs.

Révolte de détenus à Riom
Riom, 11 janvier. — A l'heure actuelle 600 détenus sont en révolte à la maison centrale. Ils se sont enfermés et barricadés dans le réfectoire, refusant de se rendre. L'émeute ne peut-être attribuée qu'à la mauvaise administration du directeur qui avait organisé des conférences politiques pour les détenus. Le directeur avait succédé à M. Bailllet-Latour par l'ancien ministre M. Gomot.

Une lettre de Léon XIII au Roi de Portugal.
Le prochain Consistoire.

Rome, 11 janvier. — On annonce que dans l'intention de mettre fin aux difficultés que continue de soulever le gouvernement de Lisbonne au sujet de l'ancien droit de patronat de la couronne de Portugal dans les Indes orientales, le Saint-Père

vient d'adresser à S. M. le roi Louis, une lettre autographe.

Sa Sainteté y formule les dernières concessions que peut faire le Saint-Siège dans cette question, et elle invite Sa Majesté à considérer l'impossibilité qu'il y a à maintenir aujourd'hui un patronat réel de la couronne de Portugal sur des territoires qui ne relient plus de cette couronne.

C'est dans le consistoire de vendredi 15 que le Saint-Père prononcera une importante allocution concernant le résultat de la médiation pontificale entre l'Espagne et l'Allemagne.

On assure qu'un autre consistoire pour la création de cardinaux aura lieu au mois de mars, aux approches de l'anniversaire du couronnement de sa Sainteté Léon XIII.

Troubles aux Iles Samoa
San Francisco, 11 janvier. — Les dernières nouvelles des Iles de Samoa sont très inquiétantes. Les Allemands ont fait naître un incident pour s'emparer dans les affaires du gouvernement. Les fonctionnaires allemands, sous le prétexte de protéger les négociations de leur nationalité, ont insulté les chefs de tribus et des indigènes. Ces derniers étaient si excités, que sans l'intervention des consuls anglais et américains, les révoltés allemands auraient été infailliblement massacrés.

Un détachement de marine a été débarqué sans retard du navire de guerre allemand l'*Albatros* et s'est emparé par la force du point où le roi et ses conseillers s'étaient réfugiés. Le drapeau de Samoa a été amené par le consul allemand en présence des forces allemandes. Les consuls anglais et américains ont protesté vivement, mais sans résultat, contre ces procédés ; ils ont ensuite rédigé une protestation écrite. Les indigènes sont fort excités ; on craint une guerre.

Les idées économiques du ministère
On lit dans un journal de Paris :
Libre-échangiste : MM. de Freycinet, Lockroy, Granet, Demôle.
Protectionniste très modéré : M. Sarrien.
Protectionnistes modérés : MM. Goblet, Sadi-Carnot, Derville, Baihaut.

Marché ouvert avec la majorité du cabinet : amiral Aubert, général Boulanger.
On voit par le relevé ci-dessus que M. Sarrien qui avait voté pour sur les céréales, a voté contre pour les bestiaux.

Comment le ministère pourra-t-il se mettre d'accord au point de vue économique ?

On voit par le relevé ci-dessus que M. Sarrien qui avait voté pour sur les céréales, a voté contre pour les bestiaux.

Comment le ministère pourra-t-il se mettre d'accord au point de vue économique ?

On voit par le relevé ci-dessus que M. Sarrien qui avait voté pour sur les céréales, a voté contre pour les bestiaux.

Comment le ministère pourra-t-il se mettre d'accord au point de vue économique ?

On voit par le relevé ci-dessus que M. Sarrien qui avait voté pour sur les céréales, a voté contre pour les bestiaux.

Comment le ministère pourra-t-il se mettre d'accord au point de vue économique ?

On voit par le relevé ci-dessus que M. Sarrien qui avait voté pour sur les céréales, a voté contre pour les bestiaux.

Comment le ministère pourra-t-il se mettre d'accord au point de vue économique ?

On voit par le relevé ci-dessus que M. Sarrien qui avait voté pour sur les céréales, a voté contre pour les bestiaux.

UNE TENTATIVE D'INSURRECTION à Carthagène

Madrid, 11 janvier. — Des dépêches officielles de Carthagène disent que le gouverneur militaire de cette ville fut avisé, à une heure du matin, qu'une insurrection s'était produite au fort San Julian. Le fort est situé près de la mer, sur la ligne extérieure de défense de la place.

Un sergent, à la tête d'un groupe de paysans, approcha du fort à la faveur de l'obscurité. Le sergent de garde leur ouvrit la porte et les insurgés, ayant pénétré dans le fort, surpris le gouverneur et l'attachèrent. Le général Bojardo informé de cet événement sortit de Carthagène à la tête de cinq compagnies qu'il disposa à quelque distance du fort. Puis il s'avança en reconnaissance avec quatre gardes.

Les insurgés firent feu sur lui mais, se voyant surpris et dans l'impossibilité de défendre le fort où ils n'étaient pas soutenus par la garnison, ils prirent la fuite et descendirent jusqu'à la mer par l'escalier qui conduit à la plage.

Le général Bojardo a été blessé par quatre balles.

Carthagène est tranquille.

Madrid, 11 janvier. — On télégraphie de Carthagène que le général Bojardo a été amputé et est actuellement agonisant.

Madrid, 11 janvier. — On assure que le général Pajardo, gouverneur militaire de Carthagène, est mort à quatre heures de ses blessures. Les insurgés sont fuyés. L'ordre est rétabli. Le gouverneur sera inconnable.

AU PALAIS BOURBON

Paris, 11 janvier. — Faut-il l'attribuer à la neige? Les uns disent oui, d'autres plus nombreux assurent que non.

Dans tous les cas, jamais veille de rentrée n'a été aussi morne que celle que nous avons constatée aujourd'hui au Palais-Bourbon.

Les rares députés qui avaient affronté les rafales de la place de la Concorde, ne s'entretenaient que de l'élection du bureau.

Comme nous l'avons déjà dit, M. Floquet président, sera réélu. MM. de la Forge, Lefebvre et Duvet, vice-présidents le seront également. Quant au quatrième siège vacant par suite de la nomination de M. Derville à l'agriculture, il sera donné à M. Casimir Périer ou à M. Mézières, ce dernier plutôt, un certain nombre de membres de la droite étant disposés à voter pour lui. M. Proust a décliné la candidature qui lui avait été offerte.

Les quatre secrétaires républicains seront maintenus ; MM. Benazet et de Biliain, qui ne sont plus candidats, seront remplacés par MM. Arnoux et de Lamazelle, conformément à la décision prise par les bureaux des deux groupes de droite.

MM. Madier-Montjan, Nadaud et Margaine resteront questeurs.

Un conseil de demain, M. de Freycinet demandera à ses collègues de régler la question des sous-secrétaires d'Etat.

Confirmons une fois de plus la nomination de M. Peytral aux finances.

M. Sarrien hésite à prendre un collaborateur ; s'il se décide ce sera M. Rivet.

La motion de proroger les Chambres pendant trois semaines sera sûrement soulevée, ainsi que nous l'avons annoncé. Bien que cette prorogation rencontre quelque résistance, étant donné le désir d'un certain nombre de députés de faire prendre en considération une proposition par eux déposée, nous croyons qu'elle sera donnée suite. Dans tous les cas, si on ne s'ajourne pas pour trois semaines d'un seul coup, on tournera à la difficulté en siégeant un jour pour s'absenter pendant cinq, et on ferait cela trois ou quatre fois.

en premier ressort par les tribunaux de commerce ou par les tribunaux civils jugeant commercialement.

Le but serait de constituer une juridiction supérieure sensiblement analogue à celle du premier degré.

Les juges nommés pour quatre ans seraient recrutés parmi d'anciens juges de tribunaux de commerce. Il serait créé une cour dans chaque département.

L'ÉLECTION DES LANDES

Morceux, 11 janvier. — Le congrès départemental des Landes a eu lieu hier à Morceux, sous la présidence de M. le baron de Ravignan, sénateur.

Tous les députés invalides y assistaient. M. Lambert de Saint-Croix est arrivé de Paris dans la matinée. Il a été accueilli à la gare par les chaleureuses acclamations de plusieurs centaines de délégués.

Quand M. de Guilloute, M. Lambert de Saint-Croix, M. Gieure, M. de Gardennau, M. Faton de Favernay sont entrés dans la salle du Congrès, les douze cents délégués présents les ont salués d'applaudissements frénétiques.

Plusieurs électeurs sont montés à la tribune pour protester contre l'invalidation, et pour déclarer que le suffrage universel saurait bien se venger, dans les Landes, de l'injure qui lui avait été faite.

M. Lambert de Saint-Croix a prononcé un discours dont l'éloquence a produit une profonde émotion.

Il a dépeint la situation intérieure et extérieure de la France. Il a signalé les graves dangers dont elle est menacée ; l'état ruineux de ses finances ; l'anarchie qui règne dans tout le gouvernement et qui en trouble l'administration, les misérables intrigues parlementaires et ministérielles de la majorité.

Il a appelé les populations des Landes à la lutte électorale, en leur disant que la France conservatrice et catholique comptait sur leur dévouement.

Un ordre du jour, présenté par M. le baron de Ravignan, a été voté à l'unanimité.

La séance du Congrès eut un grand éclat dans tout Morceux. Une foule enthousiaste a suivi les candidats et l'honorable M. de Ravignan jusqu'à la gare en les acclamant.

Les discours que M. Lambert de Saint-Croix avait prononcé à la Chambre pour défendre l'élection des Landes a été distribué à environ vingt mille exemplaires.

LES ALCOOLS

Au moment où le nouveau cabinet va proposer aux Chambres entre autres moyens d'équilibrer le budget, d'élever les droits sur les alcools, il est intéressant de voir comment s'y prend M. de Bismarck pour ajuster précisément, au moyen des alcools, aux recettes du budget de l'Empire allemand, M. de Bismarck a saisi samedi le Conseil fédéral allemand, non pas, comme on l'avait annoncé, d'un projet tendant à conférer à l'Empire le monopole du débit des boissons alcooliques, mais d'un projet centralisant la fabrication dans des établissements publics.

L'industrie de la distillerie sera donc libre, mais les distillateurs seront obligés de vendre tous leurs produits à l'Etat qui les rectifiera, les rendra propres à la consommation et les vendra ensuite à l'exportation comme à l'intérieur. C'est, comme on le voit, un monopole accentué. L'exposé des motifs n'a pas encore été publié ; cependant on sait que le gouvernement, après des calculs attentifs, estime à 300 millions de marks le rendement annuel du monopole.

M. de Bismarck n'a, en outre, l'intention d'instituer, au profit de l'Etat le monopole du tabac, dont la vente a été libre jusqu'ici en Allemagne.

Le congrès fédératif des Mineurs

On écrit de St-Etienne, 10 janvier, au Temps : Un grand nombre de députés sont arrivés à Saint-Etienne pour prendre part aux délibérations du congrès fédératif des mineurs : MM. Compayré, Brialon, Magnien, Jaurs, Dachs, Cavalé, Lant, Basly, Dupuy, Burleau, Raymond, Héral, assistent à la première séance ; le mauvais temps a cependant empêché quelques membres du Parlement

FEUILLETON DU 13 JANVIER. — N° 30

LE

LIEUTENANT BONNET

DEUXIÈME PARTIE

XI

Pendant que Godailler ahuri se dirigeait vers la porte, Bonnet boucla son ceinturon précipitamment, se coiffa de son képi et en moins de huit minutes, il arriva à la porte de madame de Buissonnet : pendant le temps qu'on mit à répondre à son coup de sonnette, il entendit par-dessus les murs les états de voix des joueurs qui étaient déjà à leur partie dans la cour.

Son arrivée ne l'interrompit point, mais quand il eut salué madame Amihau et madame de Bismarck, Julienne lui fit un signe pour qu'il vint près d'elle.

— Je le trouve d'une élégance inconnue à La Poillade.

— Et cette élégance vous fait conclure que c'est ?

— Eh bien ! alors dans le cloître où nous serons mieux pour causer, et je vous le ferai connaître.

— Vous refusez de répondre à ma devinette ? demanda M. de Rosseline.

— Je ne trouve pas.

— Eh bien ! cet élégant personnage est tout simplement un professeur que Maupéet introduit dans la maison pour qu'il devienne le mari de mademoiselle Dorat.

— Bonnet ne broncha pas sous le regard qui l'examinait.

— Un professeur, dit-il.

— Ah ! voilà, vous en êtes resté au vieux type, à celui que montrent les romanciers dans les chroniques, au normand gauche ou brutal, mal habillé, mal élevé, mal enroué qui se foure les doigts dans le nez ou tortille ses chaussettes, au pédagogue raide et hâtant qui ne fait pas un mouvement parce qu'il ferait une maladresse, eh bien ! le monde marche, celui que vous voyez là est le normal, le nouveau modèle et j'espère qu'il est resté ; aussi soupir, aussi habile aux exercices de corps que le plus habile de vous, messieurs les officiers ; de sa tenue et de sa toilette, je n'ai rien à dire, elles vous ont frappé, il examine tous les matins le temps avant de s'habiller et assortit son pantalon et sa cravate à la couleur du ciel ; est-ce

avec goût ? Cela c'est une autre question qui va rejoindre celle de la correction. Je ne parle que des intentions et des prétentions. Au moral ces prétentions sont les mêmes qu'au physique : la supériorité.

Personne n'a une cravate d'un aussi beau bleu que lui ; personne n'a comme lui des connaissances sur tout et des méthodes impeccables pour trouver la solution des difficultés qui embarrassent le monde ; difficultés religieuses, sociales, politiques, historiques, scientifiques, militaires, etc.

Discutez avec lui l'organisation militaire, il vous collera, comme il le collera sur l'organisation financière : la méthode, monsieur, la méthode ; nous n'en avons pas nous autres, lui il en a une, c'est sa grâce.

— Et où est-il le professeur ?

— A Grenoble, à Nancy, je ne sais trop, dans le Faculté où l'enseigne je ne sais qui ; mais peu importe, car il enseignerait tout avec la même supériorité.

Quand je dis il enseigne, il serait plus juste de dire qu'il est enseignant, car je crois qu'il n'a jamais mis les pieds dans la Faculté à laquelle il appartient, ayant toujours été en mission quelque part : en Grèce, en Asie Mineure, en Allemagne, à Paris, et n'ayant fait de cours que là où il ne devait pas en faire, en réalité tournant autour du ministre de l'Instruction publique, n'importe lequel, à qui il rend toutes sortes de services. Il lui a été bien payé ; il gagne à cela six ou huit mille francs par an et il est décoré à vingt-six ans ; vous qui en avez trente, qui avez risqué votre peau bien des fois, vous en gagnez deux mille quatre cents et vous serez décoré dans dix ans, si vous

avez une bonne chance. Voilà le jeune universitaire, vous voyez qu'il ressemble peu à l'ancien et qu'il a su orienter sa voie au vent politique qui soufflait de son côté ; peut-être est-il été plus juste que dans une période de reconstitution, ce vent soufflait sur l'armée, mais cela n'est pas mon affaire.

— Comment vient-il ici ? demanda Bonnet beaucoup plus sensible à ce qui était immédiat qu'à des considérations générales.

— Il vient ici parce qu'il est d'ici, et c'est là ce qu'il y a de mieux en lui, il faut le dire. Ce monsieur qui, pour être un parfait gentleman n'a qu'à s'habiller moins bien, est le fils de la légèreté de notre collige, et il s'est fait tout seul d'abord dans ce collège dont il était en quelque sorte l'enfant, et plus tard, à l'école normale. Avec les succès, l'ambition lui est venue, celle de la politique et celle de la fortune.

Maupéet qui sait flatter les gens d'avoir acquis tel ou tel succès, se rattacha plus tard, lui à promettre la réalisation des deux : de la politique, en lui faisant nommer député ; de la fortune, en lui faisant épouser mademoiselle Julienne. Voilà pourquoi le bon Jactat — il s'appelle Jactat, ce qui prouve bien n'est-ce pas, une fois de plus, qu'il y a de mystérieux accords entre l'homme et son nom — a été amené chez Madame de Bismarck, et pour qu'il joue au lawn-tennis avec cette élégance... supérieure. J'allais oublier un trait qui peut aider à le peindre. Au lieu d'habiller cher sa brave femme de mer qu'il aurait remplie de joie, il est descendu à la sous-préfecture dont les vastes appartements sont un peu petits pour lui.

Hector MALOT.

(A suivre.)